

Braver la neige... pour parler du printemps! – 12 décembre 2016

En dépit de la première tempête de neige lundi dernier, quelque 150 personnes se sont tout de même déplacées pour les assemblées de personnes déléguées des sections Marie-Victorin, des Patriotes enseignant et des Patriotes soutien.

Vers le Congrès de Champlain 2017 : influence et leadership

Le Syndicat de Champlain tiendra son congrès triennal les 30, 31 mars et 1er avril prochains.

« Il y a beaucoup de nouveaux délégués parmi nous, qui n'ont donc jamais participé au Congrès. Il s'agit d'un moment important pour l'organisation, une occasion de se réunir. Mais pour faire quoi exactement? Pour établir les orientations du prochain triennat, lesquelles détermineront ensuite nos actions au quotidien.

Par exemple, l'embauche de nouveaux conseillers, le développement de nos communications, la préparation en vue des négociations, ce sont des choix qui découlent des orientations du dernier Congrès, tout comme le congé de cotisations de 0,05 %, les changements à la constitution et aux statuts du Syndicat et l'accent sur certains enjeux en éducation », d'expliquer Éric Gingras, président du Syndicat.

Il a aussi rappelé que ce sont les membres délégués qui sont conviés à participer au Congrès, les membres du conseil d'administration du Syndicat, les membres des conseils exécutifs des sections et les membres des comités.

« C'est un lieu de discussion, de réflexion, au cours duquel on se donne aussi des outils, via les ateliers, notamment. Ce soir, on vous donne un peu un avant-goût, mais dès le retour des Fêtes, nous vous donnerons les détails des inscriptions et nous entamerons la préparation.

« Dans la continuité du thème du dernier Congrès, alors que nous nous penchions sur notre intervention au quotidien, nous serons cette fois dans la sphère de l'influence et du leadership. Influencer qui? La partie patronale, évidemment, mais aussi nos collègues dans nos milieux, comme dans le mouvement syndical. Mais nous y reviendrons! »

Léger Marketing mène d'ailleurs actuellement un sondage, commandé par le Syndicat, auprès des membres. « Les résultats nous permettront de prendre le pouls et d'évaluer nos services. Merci de participer, c'est très important. »

Un comité aviseur travaillera à partir des résultats obtenus. Des orientations seront ensuite soumises auprès des membres de huit groupes focus dans les milieux puis, au terme du processus, amenées sur le plancher du Congrès.

« Bloquez ces dates à votre horaire, c'est un rendez-vous au printemps! »

Assurances collectives

Rappelons brièvement, pour la mise en contexte, que lors de la dernière négociation, la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN n'avait pas adhéré à l'entente du Front Commun et avait donc poursuivi ses négociations avec le Conseil du trésor.

Elle a obtenu une lettre administrative confirmant la hausse de la cote part de l'employeur dans les assurances collectives. Le Front Commun a donc aussi reçu cette hausse et la CSQ a reçu la somme de 4 830 000 \$ par année, pour les quatre prochaines années, en bonification des assurances collectives, puisque certains groupes à la Centrale ont effectivement une cote part de l'employeur.

Or, le régime d'assurances collectives à la CSQ n'est pas divisé par groupes, c'est le même pour tous.

Deux options se présentaient donc: soit l'argent devait être partagé par tous les adhérents au régime, soit il était divisé entre ceux qui ont effectivement une cote part de l'employeur, comme le personnel de soutien notamment.

« Il y a eu des discussions musclées au dernier Conseil général de la Centrale. Sachez que le Conseil d'administration de Champlain penchait plutôt pour la deuxième option, notamment parce qu'avec un revenu annuel moyen de 25 000 \$, cette bonification avait un impact positif plus important pour le personnel de soutien. Le congé de prime annuel représentait environ 5 \$ par paie dans ce cas. Mais, par vote, le CG s'est prononcé en faveur de la première option », a fait valoir Éric Gingras.

Le congé de prime annuel représentera donc environ 2 \$ par paie pour l'ensemble des adhérents, incluant donc le personnel enseignant et de soutien, dès le retour des Fêtes.

Boycott des stagiaires par les directions d'écoles : du nouveau

Un bref résumé concernant l'éventualité d'un boycott des stagiaires par les directions d'école membres notamment de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles a aussi été fait par le président, à la demande d'une déléguée.

« On peut les comprendre, nous sortons d'une négociation et nous savons combien ça peut être difficile. Mais ça ne veut pas dire que nous soyons en accord avec le moyen de pression choisi. Nous avons d'ailleurs choisi, l'an dernier, de ne pas boycotter les stagiaires. Entendons-nous, dans leur position, ça revient à boycotter leurs futurs employés, c'est assez spécial comme moyen de pression! », a exprimé Éric.

Or, depuis, nous avons appris qu'une entente de principes serait conclue entre les associations de directions d'école, incluant l'AQPDE et le Conseil du trésor.

Bien entendu, reste à voir si l'entente sera effectivement entérinée par les membres de l'AQPDE au cours des prochains jours.

Mais si tel est bien le cas, le boycott des stagiaires dans nos établissements après les Fêtes sera peut-être évité. À suivre!